

Février 2024

Lettre ouverte appelant à la protection des établissements et du personnel de santé dans les zones de conflit, conformément au droit international

Nous, soussignés, professionnels de la santé du monde entier, nous unissons pour exprimer notre profonde inquiétude et notre condamnation ferme de l'escalade de la violence visant les établissements et le personnel de santé dans diverses régions du monde. En zones de conflit, bien que les professionnels de la santé puissent être amenés à fournir des soins à des personnes affectées par des camps opposés, notre engagement reste celui de nos patients - ceux qui sont malades, blessés et qui ont un besoin urgent.

En tant que défenseurs de la couverture sanitaire universelle, indépendamment de toute affiliation politique ou de toute croyance, nous plaidons fermement pour le respect total de la neutralité dans la prestation des soins de santé. La protection des établissements et du personnel de santé contre toute atteinte n'est pas seulement un impératif moral, mais une obligation juridique inscrite dans le droit international humanitaire (DIH). Le respect du droit international humanitaire impose la protection active des établissements et du personnel de santé, en interdisant strictement de les prendre pour cible.

Les conventions de Genève constituent la pierre angulaire de la protection des personnes touchées par les conflits armés. Elles interdisent de tuer et de maltraiter les civils, exigent un traitement humain des blessés et des malades et soulignent la nécessité de traiter les détenus avec respect et protection. En outre, ils exigent la préservation des infrastructures civiles, telles que les réseaux d'électricité et d'eau, et garantissent l'accès des civils aux produits de première nécessité, y compris les soins de santé. Toute utilisation abusive des installations de soins de santé et des ambulances à des fins militaires est à la fois interdite et tout à fait inacceptable.













Placer les établissements et le personnel de santé dans la ligne de mire pendant les conflits est non seulement inacceptable, mais aussi injustifiable. Les hôpitaux, les ambulances et le personnel de santé ne doivent jamais être pris pour cible. Rappelons-nous que les professionnels de la santé se consacrent au traitement des blessés et des malades sans parti pris et avec une neutralité absolue. Nous sommes tenus par nos codes de déontologie de le faire, malgré les risques pour notre sécurité personnelle. Ce devoir humanitaire fondamental exige un minimum de respect, d'honnêteté et de paix. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties impliquées dans les conflits à respecter inconditionnellement tous les aspects du droit humanitaire.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

Dr. Catherine Duggan

Présidente de la WHPA et PDG de la Fédération internationale pharmaceutique, signant pour les cinq organisations membres de la WHPA :

- FDI: Fédération Dentaire Internationale
- FIP: Fédération internationale pharmaceutique
- CII: Conseil International des Infirmières
- AMM : Association médicale mondiale
- World Physiotherapy

Signataires partenaires :

(Voir le site web pour les logos d'autres organisations de soutien)









